

Our Ref: SEB/MDR/TAG/JJP/M015

5 août 2019

Lorsque vous téléphonez, veuillez demander : John Pierce

Standard téléphonique  
+ 44 (0)20 7002 7960

**POUR LES CEDANTS, LES  
REASSUREURS, LES COURTIER  
ET LES CREANCIERS  
CHIROGRAPHAIRES ORDINAIRES**

Messieurs,

**The Mediterranean Insurance et Reinsurance Company Limited ("la compagnie" ou "Medre") - En faillite**

Je vous écris, suite à notre précédent courrier adressé aux créanciers en notre qualité en tant que coadministrateur de la société ("les administrateurs").

Le 14 juin 2019, La Haute Cour de Justice des tribunaux commerciaux d'Angleterre et du Pays de Galles ("l'ordonnance") a prescrit la procédure en vigueur afin d'établir une date d'expiration pour les déclarations de sinistre ("la date d'expiration") et d'attribuer une valeur aux sinistres survenus mais non déclarés.

Conformément à l'ordonnance, les administrateurs ont l'intention, de procéder à une première répartition provisoire

Les cédants, les réassureurs, les courtiers et les créanciers chirographaires ordinaires (ensemble nommés « les créanciers ») de la société qui n'ont pas encore présentés une déclaration de créance auprès des administrateurs, doivent en soumettre une par écrit qui doit être reçue par les administrateurs **au plus tard le 30 septembre 2019 à 17h00** (heure de Londres) soit par courriel à [medre@rollingsbutt.com](mailto:medre@rollingsbutt.com) ou par courrier à Rollings Butt LLP, 6 Snow Hill, London, EC1A 2AY, UK.

Veuillez trouver ci-joints les formulaires de déclaration de créance ou téléchargez-les à partir de <http://rollingsbutt.com/case-mipublic/documents/bar-date-documentation/>. Veuillez-vous référer à la section « Consignes générales pour vous aider à remplir le formulaire de déclaration de créance » afin d'obtenir plus d'informations sur le bon formulaire à utiliser pour votre déclaration de sinistre.

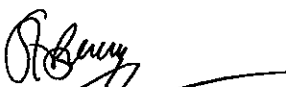
Les administrateurs ont l'intention de procéder à une répartition provisoire auprès des créanciers dès que possible après la date d'expiration conformément aux modalités de l'ordonnance.

Les créanciers qui ne soumettent pas la déclaration de créance avant la date d'expiration, ne seront pas admissibles à la répartition proposée, sauf s'ils ont réussi à former un recours contre la décision du règlement judiciaire de leur déclaration de sinistre à l'encontre des administrateurs conformément aux modalités de l'ordonnance.

**SI VOUS ETES COURTIER**, veuillez-vous assurer que tous vos clients soient informés.

Si vous avez besoin de tous renseignements, n'hésitez pas à contacter mon collègue, John Pierce, à ce bureau

Cordialement  
Au nom de la compagnie



Steve Butt  
Coadministrateur

Michael David Rollings et Steven Edward Butt sont autorisés à agir en Grande-Bretagne en tant que coadministrateurs de The Mediterranean Insurance & Reinsurance Company Limited par ordonnance de la Haute Cour de Justice le 4 décembre 2015.

Les affaires, les activités et les biens de la compagnie sont gérés par les coadministrateurs qui agissent en tant qu'agents de la société et n'ont aucune responsabilité personnelle.

Michael David Rollings et Steven Edward Butt sont agréés pour agir au Royaume-Uni en tant qu'administrateurs judiciaires par l'Association des administrateurs judiciaires (Insolvency Practitioners Association.).

The Mediterranean Insurance & Reinsurance Company Limited est autorisée par l'autorité de régulation prudentielle ( Prudential Régulation Authority)et sont réglementés par l'autorité de régulation prudentielle (Prudential Regulation Authority et l'autorité de conduite financière (Financial Conduct Authority), numéro d'immatriculation 202239. Le numéro d'immatriculation de la compagnie est le 01395873 et le siège social est situé à 6 Snow Hill, London, EC1A 2AY.